

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 711

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 711 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils.***

Que le Ministère des Transports du Québec a approuvé ledit règlement le 30 juin 2021.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entre en vigueur ce 14^e jour du mois de juillet 2021, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 14^e jour du mois de juillet 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière